

# Communiqué

Le 1<sup>er</sup> mars 1995

N° 39

## LES PROGRAMMES DE PROMOTION DU COMMERCE SERONT AXÉS SUR LES PETITES ENTREPRISES

Les petites entreprises profiteront des améliorations qui seront apportées aux programmes fédéraux de promotion du commerce international et qui ont été annoncées aujourd'hui par le ministre du Commerce international, M. Roy MacLaren.

Les changements prévus donnent suite à certaines des recommandations contenues dans le rapport final de l'Examen de la promotion du commerce international (EPCI), rendu public en octobre dernier par un comité directeur du secteur privé. Le comité a analysé les programmes gouvernementaux de promotion du commerce international en tenant compte de l'intensification de la concurrence à l'échelle mondiale et des restrictions budgétaires actuelles.

Les changements, qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1995, sont notamment les suivants :

- Le soutien accordé dans le cadre du Programme de développement des marchés d'exportation (PDME), sera axé sur les petites entreprises, c'est-à-dire celles ayant des ventes annuelles inférieures à 10 millions de dollars ou moins de 100 employés s'il s'agit d'une société de fabrication, et moins de 50 employés s'il s'agit d'une société de service.
- Les coûts de participation à des foires commerciales parrainées par le gouvernement seront partagés dans le cas des petites entreprises, selon une échelle mobile. Toutes les autres sociétés devront assumer seules ces coûts.
- Les sociétés qui participent à des missions commerciales à l'étranger parrainées par le gouvernement assumeront seules leurs dépenses.

Ensemble, ces changements engendreront des économies de plus de 20 millions de dollars sur trois ans.



« Ces modifications augmenteront l'efficacité et la rentabilité de nos programmes, et permettront d'axer le soutien du gouvernement sur les petites entreprises, c'est-à-dire là où il est le plus nécessaire, a déclaré M. MacLaren. En outre, nos programmes commerciaux cadreront maintenant davantage avec la situation financière du Canada. »

Le Ministre a également fait valoir que d'autres recommandations du rapport de l'EPCI sont encore à l'étude, par exemple un meilleur soutien au financement des exportations, particulièrement pour les petites entreprises, et un renforcement du Service des délégués commerciaux.

- 30 -

On trouvera en annexe un document d'information expliquant les changements qui seront apportés aux programmes commerciaux du gouvernement.

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
(613) 995-1874

## Document d'information

### CHANGEMENTS AUX PROGRAMMES COMMERCIAUX DU GOUVERNEMENT

À compter du 1<sup>er</sup> avril 1995, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) apportera un certain nombre d'améliorations à ses programmes de promotion du commerce international.

Les changements prévus donnent suite à certaines des recommandations contenues dans le rapport final de l'Examen de la promotion du commerce international (EPCI), rendu public en octobre dernier par un comité directeur du secteur privé, dirigé par M. L.R. « Red » Wilson, président et directeur général des Entreprises Bell Canada Inc., de Montréal. Le Comité a analysé les programmes gouvernementaux de promotion du commerce international en tenant compte de l'intensification de la concurrence à l'échelle mondiale et des restrictions budgétaires actuelles.

Les changements suivants, notamment, seront apportés :

- Le soutien financier accordé dans le cadre du Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) sera limité aux petites entreprises, c'est-à-dire celles ayant des ventes annuelles inférieures à 10 millions de dollars ou employant moins de 100 personnes s'il s'agit d'une société de fabrication, et moins de 50 personnes s'il s'agit d'une société de service. Le seuil minimal des ventes, actuellement fixé à 250 000 dollars, reste inchangé. Auparavant, le soutien était accordé aux sociétés ayant des ventes annuelles maximales de 50 millions de dollars. Le PDME est le principal programme d'aide au développement des marchés du MAECI. Le PDME couvre jusqu'à 50 p. 100 des dépenses admissibles, et il doit y avoir remboursement si la société bénéficiaire réussit à exporter.
- Le volet du PDME destiné à aider financièrement les sociétés qui soumissionnent des projets d'immobilisations sera également réservé aux petites entreprises, définies selon les mêmes critères. Jusqu'ici, toutes les sociétés étaient admissibles, indépendamment de leur taille.
- Les sociétés pourront désormais recevoir une aide financière du PDME pour la mise en oeuvre d'un plan de commercialisation de deux ans. Auparavant, cette aide n'était accordée que pour les plans d'un an.
- Des mécanismes seront mis en place pour que les fonds recouverts soient réinjectés dans le programme. Les nouveaux

demandeurs bénéficieront directement du succès des utilisateurs précédents du PDME.

- La participation aux foires commerciales parrainées par le gouvernement se fera selon un régime de partage des dépenses dans le cas des sociétés répondant à la définition de la petite entreprise. Une échelle mobile établie d'après le nombre de participations dans tel ou tel pays sera utilisée pour déterminer la contribution du Ministère, à savoir 67 p. 100 pour la première participation, 50 p. 100 pour la deuxième, 33 p. 100 pour la troisième et 0 p. 100 au-delà. Toutes les autres sociétés assumeront leurs propres dépenses. Jusqu'ici, toutes les sociétés étaient admissibles au régime de partage des dépenses, indépendamment de leur taille. En outre, l'accent sera davantage mis sur les grandes foires internationales et, à un moindre degré, sur les foires régionales présentant un important potentiel sur le plan des ventes.
- Toutes les sociétés qui participent à des missions commerciales à l'étranger parrainées par le gouvernement assumeront leurs propres dépenses. Jusqu'ici, le gouvernement partageait ces dépenses avec elles.
- Les programmes de promotion du commerce international lancés par le gouvernement seront regroupés en un seul programme. Cette consolidation aidera à développer une approche stratégique intégrée grâce à laquelle les ressources seront consacrées aux marchés offrant les meilleurs débouchés. Au cours de la prochaine année, le gouvernement examinera plus en profondeur la possibilité d'une consolidation accrue des programmes commerciaux, y compris le soutien du PDME aux initiatives mises en marche par le secteur privé.